

Identification du module H3

Collaborateur technique	Beat Philipp, David Ricci
Version	3.0
Date	13.08.2019, adopté par la CAQ Forêt le 20.08.2019

Titre	H3 Conduite de collaborateurs et d'équipes		
Prérequis	CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente Souhaitable: pratique professionnelle et expérience en conduite du personnel.		
Compétences enseignées	Conduire les collaborateurs et l'équipe en fonction d'objectifs, les accompagner et les promouvoir; motiver les collaborateurs et promouvoir la collaboration au sein de l'équipe. Reconnaître à temps les conflits et les dysfonctionnements dans l'équipe et y remédier par des mesures adéquates.		
Contrôle des compétences	Bases de la communication et son importance pour la conduite de collaborateurs et d'équipes. <u>Exposé</u> : description de sa propre façon de communiquer et de diriger au quotidien. Réflexions, analyse et proposition de moyens pour s'améliorer.		
Niveau	3 (selon ModuQua) – 5 (selon CEC)		
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les bases de la communication entre adultes (perception, émission-réception, écoute active, feedback, communication non verbale). K2 • Réfléchir à sa propre façon de communiquer et en déduire des possibilités de développer ses aptitudes personnelles à communiquer et celle des collaborateurs. K4 • Reconnaître, décrire et analyser des façons typiques de communiquer ou de se comporter lors d'entretiens. K4 • Expliquer l'importance de la communication pour la conduite du personnel et définir des mesures concrètes pour favoriser la communication dans le travail quotidien. K2 • Expliquer les principaux instruments de conduite (organisation, accord sur les objectifs, ordre de travail, information, communication, évaluation) ainsi que la façon de les mettre en œuvre; les appliquer au quotidien. K4 • Décrire des mesures en vue de développer l'esprit d'équipe et de prévenir les conflits au travail; introduire ces mesures dans l'équipe. K3 • Reconnaître les conflits et dysfonctionnements entre collaborateurs ou dans l'équipe, les aborder avec les personnes concernées; s'entendre sur des solutions précises et les mettre en œuvre dans le travail quotidien. K5 • A l'aide de documents auxiliaires de l'entreprise, préparer, mener et évaluer des entretiens périodiques avec des collaborateurs ou l'équipe (en convenant entre autres des objectifs et des mesures à prendre). K3 • Réfléchir à sa propre façon de conduire le personnel, définir des pistes de développement et les mettre en œuvre par des mesures concrètes. K4 		
Durée d'apprentissage	Enseignement et exercices	35 h	
	Contrôle des compétences (sans portfolio)	<u>5 h</u>	
	• Total	40 h	
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel de contremaître forestier.		
Offre du module sous cette forme	5 ans	Validité du certificat de compétence	10 ans